

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le deux avril, à dix heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Verrières, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur DESAFIT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010

Présents : M. DESAFIT, Maire

M. FORT, M. BINEAUD, M. PERRIN, M. QUOD, Mme HERAUD, Mme PARSEMAIN,
Mme PETIT

Absents excusés : /

Absents : Mme BESSON, Mme DESUCHE, M. DENARD

Secrétaire de séance : M. FORT

I) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010:

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à l'identique de ceux votés en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 7,37 %
- Taxe foncière bâti : 15,11 %
- Taxe foncière non bâti : 54,28 %

II) VOTE DU BUDGET 2010 :

Il est remis à chaque membre un tableau de proposition de budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions ont été votées le 15 mars dernier. Il souhaite proposer une modification de l'attribution des subventions, qui se traduit comme suit :

Compte 6554 : + 500 €

Compte 6574 : - 500 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DANEY, comptable du trésor, pour la lecture du budget primitif 2010.

Celui-ci liste les articles tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement en donnant des explications supplémentaires à ceux qui le souhaitent. Le Maire invite ensuite le Conseil à se prononcer sur ce projet de budget 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget présenté à l'unanimité des membres présents.

III) ANALYSE DES COMPTES PAR MONSIEUR LE PERCEPTEUR:

Monsieur DANEY, comptable du Trésor, présente une analyse financière de l'exercice 2009 à partir de tableaux (capacité d'autofinancement, endettement, taux d'imposition...).

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant formulée, le Maire lève la séance.
